RÉDACTION & ADMINISTRATION:
ROUBAIX, 68, rue des Fabricants (près la place de Trélon)
TOURCOING, rue VERTE, 96

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50 — Un an, 18 fr.
Hors et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs — Un an, 24 francs
L'abonnement continue sauf avis contraire.

DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 15.

Téléphone

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

RÉSULTAT DE l'Élection de St-Amand

M. Platelle, républicain 1904 voix (Elu)
M. La Phalecque, réact. 1722 —

Au premier tour de scrutin, les voix s'étaient réparties de la façon suivante :

Votants, 3,575. — M. Platelle, 1.742 voix. — M. de La Phalecque, 1.490. — M. Beauvois, 339.

M. de La Phalecque, le candidat des réactionnaires et des jésuites se trouve battu de 189 voix par M. Platelle, le porte-drapeau du parti républicain.

Si le suffrage universel indigne une sévère leçon au clérical millionnaire qui ne tendait rien moins, en matière électorale, qu'à ériger la corruption en principe, il condamne en même temps le parti réactionnaire, qui, en soutenant M. de La Phalecque, approuvait les détestables mœurs apportées par le maire d'Esquelmes.

La journée est donc un triple point de vue : la réaction est battue, la République triomphe et la morale publique est vengée.

Chronique de la Semaine

Tandis que, l'heureux rédacteur de la *Chronique de la Semaine*, privant ses lecteurs pour quelques vingt-cinq jours, de son spirituel humour, vogue vers Constantinople, la ville du rêve, avec son ciel d'azur et ses croissants d'or, il nous fait, plus terre à terre, glisser et patauger dans la réalité boueuse de notre ville.

Et être que les poètes voudraient vous voir marcher dans la vie, les yeux fixés sur votre étoile ; c'est très gentil et pas mal poétique, de regarder en l'air, mais au premier tournant, on risque fort de ramasser tout autre chose qu'un satellite. Surtout, si vous avez le grand bonheur d'avoir sous les talons, un joli petit pavé dans le genre de celui que vous pouvez rencontrer rue de Béthune ou autres lieux glissants de promenade. M'est avis, que cet excellent Delmet, l'émouvant auteur des *Petits Pavés*, hésiterait quelque peu à lancer deux ou trois mille grès dans la fenêtre de sa mie. C'est très mignon de ramasser des cailloux comme l'ami Poucet, mais peu amusant de voir ses mains tourner au nègre. Ce n'est point que je veuille jeter la pierre à la municipalité, qui nous avait promis généreusement un pavage idéal, qui, comme celui du purgatoire ne contenait que de bonnes intentions. Je reconnais volontiers, que, le terrain pas mal marécageux de Lille, est peu apte à encourager MM. les paveurs, qui, au bout de quelques jours voient s'accentuer un déchaussement, qu'aucun dentiste, même diplômé, ne saurait arrêter. Mais, je dois avouer pourtant, que j'ai en un *moment de folle joie* : en m'avise un beau matin du débarquement de quelques milliers de grès très réguliers, portant une belle lettre rouge, à B. Bruxellois en autoir. Et moi de danser devant la barricade de la rue Neuve, en congratulant mes pieds, mes heureux pieds, qui allaient connaître enfin les joies trois fois saintes, d'une chaussée régulière.

Un grincheux qui se trouvait à quelques pas de moi, me dit :

— Vous dansez fort bien, l'ami, mieux qu'un ours devant un pavé, mais pourriez-vous m'expliquer votre gigue solitaire.

— C'est que, Monsieur, je danse en signe de joie : les étrangers ne pourront plus nous reprocher à tort et à travers l'état de nos rues.

— Alors, naïf jeune homme, vous croyez au pavage général de nos chaussées ?

Oh ! le vilain enleveur d'illusions, qui, me fit diriger vers l'Hôtel-de-Ville, où l'on confirma à m'arracher mes espérances comme de simples cheveux. Je me croyais suffisamment chauve pourtant. Bien plus, je descendis le lourd escalier de pierre, convaincu, qu'jamais, vous entendez Bien, jamais, nos pieds ne connaîtraient ces voluptés inouïes, de pataugé en bois ou de l'Asphalte. Ce n'est point nos chaussées seules qu'il faudrait transformer, mais, notre canalisation souterraine toute entière. Avec les pavés de bois, ou l'asphalte, comme dans Paris la grand'ville, nul moyen d'improvisé, à Lille rapidement une tranchée pour la pose du gaz ou de eeau. Alors, jamais de ces bons petits pavés silencieux où l'on glisse sans se blesser : non, Monsieur ! Alors, toujours, ces cruelles pierres, boiteuses, méchantes à nos pauvres humanités marchantes : oui, Monsieur ! A moins que — la voix bien la verte espérance — la ville ne devienne riche, très riche. Peut être dans ce cas seulement, le pavage de la rue Neuve qui coûte au tiers de plus que l'autre pourrait être généralisé. Pour le moment, si vous voulez traiter « de grès à grès » avec la municipalité, donnez quelques centimes additionnels : Je suis sûr que vous aimez mieux avoir du mal aux pieds.

Des pieds, passons au chef et arrivons avec Arisse au chapitre des chapeaux. Il y a belle lurette que les habitués de nos théâtres, se plaignent amèrement de ces gracieux — melons gracieux pour être galants — édifices de fleurs ou de plumes, véritables parterres de la chapellerie, qui ont le grand tort à nos yeux, de nous cacher absolument la scène. Vous voyez d'ici les joies du vieux monsieur, très friand de jolies jambes et d'artistiques envolées : force lui est bien de contempler de sa lorgnette les charmes fatigués de l'impassible ouvreuse.

Sous nous désoler outre mesure sur ce quart d'heure de ballet sacrifié, il est incontestable, que le théâtre ne vaut pas par la seule audition, surtout sur nos scènes de province, où le fiel aigreflet de la forte chanteuse, ne vous console que médiocrement, de cet aveuglement à bout ou mieux à chapeau portant. Nos voisins, les Belges, l'ont si bien compris, qu'ils viennent de prendre une mesure excellente. La section de police, d'accord avec la commission des Beaux-Arts a décidé qu'à l'avenir, les chapeaux ne seraient plus admis aux fauteuils ; seules les coiffures basses de dames, seront tolérées dans la compagnie des cafrines mâles. Croyez-vous, que ce serait manquer de galanterie, de réclamer, la même mesure à Lille. Allons, mesdames, sacrifiez nous généreusement vos chapeaux tyroliens, qui, avec vos plumes teintées et tombantes, vous font ressembler à d'affreux gardes civiques du pays de Léopold.

Garnissez vos jolis cheveux, blonds ou noirs, de gaies coiffures de fleurs ou de courtes aigrettes ; revenez aux bonnes modes anciennes, qui, proscrivaient du théâtre la toilette de ville, importation misérable d'Outre-Manche, que, vous n'auriez jamais dû adopter.

N'était-ce pas charmant, ce petit coin de décolletage discret que vous nous offriez pendant les entr'actes.

Vous ne voudrez pas, qu'en de légitimes revanches, *nous imitions un de nos confrères parisiens*, le très spirituel Richard O'Monroy. Celui-ci, que ses fonctions de soiriste condamnaient à voir quand même, fatigué de se donner un horrible torticolis, sans apercevoir le moindre bout de soier, gêné qu'il était par un chapeau féminin d'une hauteur inquiétante, profita de l'entr'acte, pour se venger en homme d'esprit.

Il alla chez une modiste voisine, s'acheter un chapeau de même dimension que celui de la dame, gagna un fauteuil parallèle à celui de la cruelle propriétaire de l'édifice en feutre, campa son récent achat sur sa tête masculine et s'offrit le luxe à son tour de lui cacher le paysage. La dame comprit, se mit à rire et l'histoire ne dit pas si ce rire la désarma.

Si, comme le monsieur Galipeau, il faut des chapeaux aux têtes, il faut incontestablement des têtes aux chapeaux. A ce compte-là, Aubert le philatéliste-assassin risquait fort de ne plus jamais porter de chapeau et il a fallu toute l'éloquence de son avocat pour arracher son chef à la veuve éternellement consolée. Ce drame du timbre, m'a remis en souvenir une société, qui, avait été fondée à Lille, en 1892, pour le plus grand développement de la courte gravure postale et j'ai voulu savoir ce qu'elle était devenue.

Non, que, je veuille établir la moindre comparaison entre le forçat Aubert et ces doux philatélistes, qui se contentent de dépenser le plus large de leurs revenus, à la chasse du timbre. Comme direlt, Alphonse Alais, cela vaut toujours mieux que d'aller au café. Un professionnel du timbre, doublé d'un ami causeur, M. Lambrecq, du boulevard de la Liberté, m'a donné d'intéressants renseignements sur cette corporation. Non seulement les débutants du timbre deviennent de plus en plus nombreux à Lille (400 environ), mais les belles collections s'affirment. C'est ainsi (j'ai promis de taire les noms) qu'un grand industriel de la rue de Valenciennes, a mis plus de cent mille francs dans sa collection ; un autre, avocat du boulevard de la Liberté, a environ quinze mille timbres évalués à environ mille francs ; un autre enfin, gendre d'un banquier, a réuni une infinie variété de timbres des colonies anglaises et espagnoles. Et comme je m'étonnais des sommes énormes que représentent ces collections, il évoqua le souvenir du fameux timbre Maurice, que chacun croyait avoir dans sa collection, et qui vaut à lui seul 20,000 francs.

C'est égal, le Monsieur qui trouverait un Maurice sur le boulevard, n'aurait pas perdu sa journée et s'il le rapportait au commissaire, il mériterait au moins une récompense honnête. Par malheur, me dit M. Lambrecq, les timbres Maurice ne courent pas les rues : ce n'est pas comme les timbres dominicaux de cet excellent Van den Per Boom. Vous connaissez la marotte de cet irréductible Belge : dans une intention assez curieuse, il s'était mis en tête d'organiser un petit plébiscite. Au bas d'un timbre représentant un Léopold très barbu, se trouvait une courte bande portant les mots suivants : *Ne pas détériorer le dimanche*. Son initiative lui valut les honneurs de la chanson : on voici quelques couplets qui auront pour certains de nos concitoyens le charme de l'inédit :

Me trouvant d'passage à Bruxelles
Un jour de printemps,
Je voulus écrire à ma belle
Un gosse de vingt ans !
Mais on m'objecta sans manière :
Gare au droit fiscal !
Faut m'voir lettre particulière
L timbr' dominical...

II

Quand nos cr'ancier's — des barbares
D'mand'ront du pognon,
Nous leur disons : Jouez aux barres
Ou bien gare au gnon.
Demain par les soins de la poste
Vous aurez sév'ment
De l'argent autant pas d'riposte.
Vive l'Gouvernement !

Après, ces paroles qui appartiennent à l'histoire, on peut, sans inconvénient, tirer l'échelle de la chronique.

G.-D. JEANDOUZY.

Echos et Nouvelles

Il naquit quatorze siècles, quatorze décades et quatorze années plus tôt que nous, Tibère, il était le neuf de 14 décembre et mourut le 14 mai : il a vécu quatre fois quatorze ans, quatorze semaines, quatorze jours. Enfin, dans son nom de Henri de Bourbon, il y avait quatorze lettres.

Une dépêche d'Italie a annoncé la mort de Tiburzi. C'était le plus fameux brigand des temps modernes, le successeur le plus complet du Fra-Diavolo. Tiburzi, qui avait tant de fois nargué les carabiniers royaux, a fini malheureusement par tomber dans une embuscade et il a été tué.

On annonce la mort, à Rennes, de M. Alfred Romain, lieutenant de vaisseau en retraite, ancien commandant de la Jeanne bretonne pendant la guerre franco-allemande, dont la conduite fut des plus héroïques.

La découverte du cigare remonte à 400 ans. C'est à Cuba que Christophe Colomb vit les premiers cigares. Il l'a conté dans son journal.

Par testament, le docteur Viaille, collaborateur à diverses publications médicales, décédé célibataire, a légué toute sa fortune, s'élevant à 250,000 fr. environ, à l'œuvre de l'hospitalité de nuit.

CHRONIQUE AGRICOLE

ENGRAIS

Les plantes que nous cultivons, enlèvent chaque année, un stock considérable d'éléments chimiques au sol, que le cultivateur doit restituer pour conserver la fertilité. Il existe, il est vrai, des terres qui paraissent données d'une extrême fécondité ; mais la plupart subissent un tel épuisement que toute culture réumératrice devient vite impossible.

A l'exportation des principes nutritifs, il faut absolument, une importation au moins correspondante d'engrais pour que la plante considérée puisse *fournir un rendement économique*.

On doit subir la loi naturelle impérieuse de la restitution au sol des principes enlevés par les récoltes. Ce n'est pas la ferme seule avec son fumier qui peut subvenir, il faut faire appel à l'industrie, aux engrais commerciaux.

Les quatre éléments indispensables sont :

L'azote, l'acide phosphorique, la potasse et la chaux. Un engrais quelconque n'a de valeur que par la quantité d'un ou de plusieurs de ces principes qu'il renferme. L'azote et l'acide phosphorique sont *les plus importants et jouent un rôle prépondérant* dans la génération de la matière vivante.

Toutefois la richesse centésimale n'est pas la seule considération dont on doit tenir compte quand il s'agit de fixer la valeur agricole d'un engrais. On doit tenir à ce qu'il possède le plus fort degré suppose *d'assimilabilité*.

Ce qui vaut dire, la quantité des principes nutritifs capables de se désoudre dans l'eau et par cela utiles, servir de nourriture aux plantes. Ces dernières ne peuvent absorber que des matières dissoutes, sous cet état elles peuvent filtrer à travers les tissus de la racine et concourir à la croissance du végétal.

Pour fixer les idées, l'azote des engrais peut se rencontrer sous trois formes : *organique, nitrique, ammoniacale*. A l'état d'azote organique, tel nous le rencontrons dans le sang et viande ; dans les tourteaux, etc... il ne peut immédiatement entrer dans la végétation. Dans ces matières, il se trouve à l'état insoluble, il doit pour être utile prendre une *forme spéciale, être transformé en azote nitrique*. Ce changement s'opère sous l'influence d'un microbe particulier qui minéralise la substance organique, ce précieux auxiliaire se trouve dans toutes les terres arables.

Il n'en coûte que *deux francs* de l'achat de l'engrais, l'azote sous les formes nitriques et ammoniacales est plus assimilable que sous la forme organique.

Les effets des engrais azotés organiques seront lents car ils cèdent l'azote en fur et à mesure qu'il se transforme en azote nitrique. Au contraire, au printemps, lorsque les blés languissent, qu'ils sont *atteints de la chlorose, quelques kilogs par hectare* de nitrate de soude et la plante part vivement pour devenir luxuriante. On a ainsi donné par cet azote soluble une quantité immédiate assimilable de l'élément nutritif, d'où réveil de la végétation.

L'acide phosphorique se trouve également sous *plusieurs états, d'où des valeurs bien différentes au* degré. Ce produit est livré à l'agriculture dans un grand nombre de produits.

Une des principales sources est l'exploitation des phosphates naturels dont les gisements sont considérables en France. L'industrie, depuis plusieurs années, fait concurrence au phosphate naturel, en mettant en vente sur le marché un produit du nom *de scorie de déphosphoration*. Nous allons examiner en que vaut cet engrais phosphaté.

Les minerais de fer sont souvent très chargés d'acide phosphorique, la proportion peut atteindre un *pour cent*. Cet acide passe dans la fonte, ce qui est très gênant inconvénient ; le problème a été résolu par MM. Thomas et Gilchrist de l'isoler.

Par un procédé spécial, ils sont arrivés à la combiner avec une certaine proportion de chaux : le traitement fort simple se trouve employé actuellement dans toute la métallurgie, on obtient ainsi de très bons aciers.

Cette découverte a été non seulement heureuse pour l'industrie, mais aussi pour l'agriculture qui a trouvé dans ce résidu de fabrication une nouvelle source de phosphate. Ce terme scorie est souvent mal interprété dans les campagnes où on le confond avec celui d'escarbillons. Dans le commerce les *scories de déphosphoration sont encore appelées : phosphate métallurgique ou phosphate Thomas.*

La composition des scories est excessivement variable, aussi, ne doit-on jamais acheter sans le contrôle immédiat de l'analyse pour le taux de l'acide phosphorique. On trouve des scories ayant 7 0/0 d'acide phosphorique, d'autres 14 et souvent de 17 à 20 0/0 ; *ces écarts proviennent non seulement de la* quantité de phosphore dans la fonte, mais du séjour plus ou moins prolongé de la chaux avec cette dernière.

Les scories renferment encore une proportion de chaux variant entre 30 et 45 0/0, et une certaine quantité de magnésie et de fer.

Dans le calcul du prix, *bien se méfier des vendeurs* peu scrupuleux qui cherchent à donner une valeur à la chaux et à la magnésie, il n'y a absolument que l'acide phosphorique de marchand. Les prospectus sont rédigés d'une façon très habile pour faire naître la confusion et faire croire au enthousiasme peu expert en chimie, au taux plus élevé d'acide phosphorique.

C'est ainsi qu'ils sont très souvent libellés :

acide phosphorique :	14 à 15 pour cent	
chaux	40 à 50	»
silice	7 à 10	»
magnésie	1 à 2	»
fer	10 à 12	»
phosphate de chaux	30 à 40	»

On est en droit de se demander pourquoi cette conversion de l'acide phosphorique en phyllosite ; c'est un trait nuit mais comme lorsque on ne saurait trop être en garde. Les scories en outre, doivent se présenter en *poudre impalpable pour être plus facilement* attaquables par les réactifs du sol.

Comme conclusion, ne conclure le marché que si le degré acide phosphorique de la scorie n'est pas d'un prix plus élevé que l'acide phosphorique des phosphates naturels. Pour ces renseignements commerciaux, il sera toujours facile aux cultivateurs de les trouver à la mercuriale des journaux agricoles.

Georges DEVRAIGNE.
Ingénieur-Agronome,
Professeur à l'Ecole d'Agriculture de Wagnonville.

LE CENTENAIRE DE LESURQUES

le guillotiné innocent

C'était hier le centenaire de l'exécution, en place de Grève, de ce malheureux Lesurques, dont le nom, si tristement célèbre, évoque tout de suite dans l'esprit le souvenir de la plus déplorable des erreurs judiciaires.

L'histoire de Lesurques est connue du monde entier. Elle a inspiré, en tout ou partie, quantité de romans et un drame célèbre, *le Courrier de Lyon*, qui fait verser encore pas mal de larmes au populaire.

On peut rapprocher de cette erreur judiciaire celle toute récente de la femme Druaux, que la justice vient de réhabiliter solennellement... après sept ans de maison centrale ! Une autre erreur terrible est celle de l'herboriste Morceau, qui fut condamné à mort et guillotiné pour avoir soi-disant empoisonné sa femme et sa belle-sœur avec du sulfate de cuivre. Or, Galippe, Vulpian, Charcot et Pasteur, ont parfaitement démontré que le sulfate de cuivre n'est pas un poison.

L'affaire Lesurques

Il est certain que la loi de juin 1905 sur la réparation financière des erreurs judiciaires va donner un nouveau prétexte à propos du centenaire de l'exécution de Lesurques. On va sommer la justice de réhabiliter ce malheureux, un homme qui n'a jamais été réhabilité que par l'opinion.

L'innocence de Lesurques ne fait depuis longtemps plus de doute pour personne. Je vais résumer en quelques mots cette cause célèbre, devenue classique pour ainsi dire, tant elle a frappé l'imagination.

Le 27 avril 1796, sur la route de Melun, on assassinait le conducteur de la malle-poste de Lyon, un sieur Escoffon, ainsi que le postillon Audebert. On avait vu rôder sur les lieux du crime un individu, dont le visage fut remarqué. Lesurques, un petit rentier du pays, avait le malheur de ressembler, paraît-il, au mystérieux assassin. *Démarqué par la rumeur publique*, il fut arrêté à Paris.

Lesurques invoqua un alibi. Il affirma s'être trouvé à Paris le soir du crime et non à Melun. Et il ajoutait, disait-il, c'est qu'il avait vendu, ce soir-là, une bouche d'argent à un brocanteur du Palais-Royal. Le brocanteur fut appelé et montra son registre d'achat. Mais cet homme, probablement recélleur, et comme tel ayant à se méfier de la justice, avait justement arraché de son livre d'achat la page consacrée au 27 avril 1796.

Autre malheureux indice. Une vieille femme déclara que Lesurques était entré dans une auberge de Melun et y avait demandé de la ficelle pour rattacher son éperon. Précisément, *l'éperon causé fut découvert au domicile de l'infortuné.*

Le vrai criminel

Lesurques, donc, fut jugé par la cour d'assises, condamné à mort et exécuté le 10 novembre 1796, en place de Grève. Jusqu'au dernier moment le malheureux ne cessa de protester qu'il était innocent.

Détail curieux, et qui prouve que le reportage était alors dans son enfance : l'assassinat du courrier de Lyon, qui eut lieu le 27 avril, ne fut raconté pour la première fois dans un journal de Paris que le 9 mai, — douze jours après — et très sommairement.

Trois ou quatre ans après la mort de Lesurques, un nommé Dubosc fut arrêté pour crime d'assassinat, jugé et condamné à mort. Il avoua alors à ses juges qu'il était aussi l'assassin du courrier de Lyon.

Dubosc fut exécuté à Paris.

Immense émotion

La révélation de Dubosc souleva une immense *émotion dans toute la France*. On était en présence *d'une monstrueuse erreur*, erreur irréparable malheureusement. La femme et la fille Lesurques, son vieux père, leurs amis, s'employèrent de leur mieux pour obtenir de la justice la cassation de l'arrêt et la réhabilitation de la mémoire de Lesurques. Sous le Consulat et sous l'Empire, la guerre étrangère et les malheurs publics entravèrent l'action des juges. *Sous la Restauration, sous Louis-Philippe*, sous le second Empire, de nouvelles tentatives n'eurent pas plus de succès.

Puisse le rappel rabit de ce centenaire de Lesurques inspirer enfin à nos magistrats le désir de réhabiliter la mémoire d'un innocent.

Au lendemain de la loi de 1895 pourrait être invoquée par le ministère public.

PATRIOTISME CLÉRICAL

La question de la reprise par la France de l'Alsace-Lorraine intéresse tous les patriotes ; on ne saurait s'étonner que le journal de l'abbé Garnier s'en préoccupe. Tout en louant son sous patriotisme, on est encore obligé de dire que la façon dont il expose ses vœux, les moyens qu'il préconise et ses appréciations.

Ainsi le *Peuple français* dit :

Si la puissance du cœur, ni la puissance de la France ne sont capables de réunir ces que Dieu a séparé. La guerre de 1870 a été pour notre patrie une guerre d'expiation. Nous avons été vaincus parce que notre corruption méritait un châtiment et que nous avions encore une fois failli à nos promesses de nation chrétienne et protectrice de Saint-Siège.

Suivent ces considérations :

Il serait de relire l'histoire de notre pays et de remarquer combien la France a été punie chaque fois qu'elle s'est mise en révolte contre le Pape, pour nous confirmer dans cette croyance que Strasbourg ne nous sera pas rendu avant que les papes ne soient redevenus libres dans Rome.

Enfin, l'organe clérical formule son sentiment :

Si nous considérons les événements de ces dernières années, nous serons irrémédiablement persuadés que le retour de l'Alsace-Lorraine à la France est intimement lié à la restauration du pouvoir temporel des souverains pontifes.

Puis il établit sa conclusion :

Ce n'est que le jour où le gouvernement sera redevenu réellement chrétien, que la colère de Dieu, *pèse sur nous, s'apaisera, et que nous pourrons espérer*, pour nos armes et pour notre diplomatie, les succès tant désirés.

Voilà, certes, du patriotisme, mais aussi peu éclairé que pratique. Il nous étonnerait que même les catholiques les plus fervents fussent convaincus par de semblables raisonnements.

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique Spécial

LE PRIVILÈGE DE LA BANQUE DE FRANCE

Le ministre des finances a déposé samedi sur le bureau de la Chambre le projet de loi relatif au renouvellement du privilège de la Banque de France, privilège qui expire le 31 décembre de l'année prochaine.

Le ministre a repris comme base de son projet la convention soumise à la Chambre dans la dernière législature en y ajoutant, comme point essentiel, le partage des bénéfices entre la Banque et l'Etat *au delà d'une certaine limite*.

En outre, le papier du Crédit agricole serait admis à l'escompte aux mêmes conditions qu'au papier commercial.

Cette convention ne prendrait fin que le 31 *décembre 1920*.

Voici d'ailleurs le détail des modifications apportées à la situation actuelles telles qu'elles résultent d'une note du ministère des finances.

1° Au profit de l'Etat

Redevance égale au produit du huitième du taux de l'escompte par le chiffre de la circulation productive.

Abandon des intérêts sur les avances de 140 millions au Trésor.

Abandon au Trésor de 7 millions environ de billets (anciens types).

Nouvelle avance au Trésor, sans intérêts, de 40 millions.

Paiement gratuit, concurremment avec les caisses publiques, des coupons de rentes et de valeurs du Trésor.

Émission gratuite des rentes et des valeurs du Trésor.

Prélèvements et versements par les comptables du Trésor dans les bureaux auxiliaires comme dans les succursales.

Acceptation, à toutes les échéances, sur les villes rattachées, des traites tirées par les comptables du Trésor sur d'autres comptables du Trésor, ainsi que des traites émises à l'ordre des ces mêmes comptables par les redevables des revenus publics.

Trèbuchage et transport des pièces d'or légères dont la Monnaie aura à opérer la réfection.

Engagement relatif aux ceux de l'Union latine.

Concession de délais pour le remboursement de ces ceux en cas de dissolution de l'Union.

Approvisionnement des caisses des comptables en monnaies divisionnaires.

2° Au profit du public

Admission à l'escompte du papier des *associations syndicales, agricoles et autres, dans les mêmes* conditions que les effets de commerce.

Admission des représentants des intérêts agricoles dans les conseils d'administration des succursales.

Création dans un délai de deux ans de 18 succursales (transformation de bureaux auxiliaires en succursales). 11 succursales dans les chefs-lieux de départements qui en sont dépourvus, 30 nouveaux bureaux auxiliaires.

Créations, du reste à 1915, de 45 nouveaux bureaux auxiliaires dans des localités qui seront désignées d'un commun accord par le ministre des finances et la banque de France.

Création de 50 villes rattachées nouvelles.

Escompte quotidien dans toutes les succursales.

Recouvrements quotidiens dans les villes rattachées.

Augmentation des délais pour la délivrance des virements gratuits.

Réduction de moitié de la commission de virement.

Abaissement du minimum des effets admis à l'*escompte 5 fr. sur place, 10 fr. de place en place*).

Modifications apportées au prélèvement prélèvé par les déposants qui en feront la demande.

Réception des dépôts de titres dans toutes les succursales.

Reconnaissance ouvrière

Paris, 1er novembre. Aujourd'hui à 2 heures a eu lieu dans le square des Epinettes, l'inauguration de la statue élevée à Jean Leclaire qui, le premier, en 1842, appliqua le système de la participation aux bénéfices dans l'établissement qu'il avait fondé à Paris.

Cette statue, fort belle, est en bronze. Jean Leclaire est représenté debout ayant, agenouillé devant lui, un ouvrier qu'il s'efforce d'élever à sa hauteur.

Sur la face du piédestal, on lit l'inscription suivante :

A Jean Leclaire, ses ouvriers

A deux heures, la cérémonie a commencé par la *Marseillaise*, puis la statue est remise à la ville.

Plusieurs discours sont prononcés. Enfin, un lunch pendant lequel l'Union musicale de la maison Leclaire a joué, a clôturé cette fête.

M. Doumer à Niort

Niort, 1er novembre. — Une réunion, à laquelle assistaient plus de 3000 personnes, a eu lieu après-midi à Niort, sous la présidence de M. Delaporte, assisté de M. Martin Bastard, maire de Niort, Braud, Chapuis et Delarue, députés.

M. Meunier qui remplaçait M. Lockroy, victime d'un accident, prend le premier la parole. Il dit que la République doit être autre chose qu'une étiquette; elle doit donner au peuple les réformes promises.

L'orateur fait l'éloge de la politique suivie par le Cabinet Bourgeois et termine en demandant la révision de la Constitution qui limiterait les attributions du Sénat. Le dernier mot en matière fiscale doit rester à la Chambre. M. Doumer traite la question des réformes fiscales et s'étend longuement sur la question de l'impôt sur le revenu.

L'ordre du jour suivant a été voté à la fin de la séance :

« Les républicains des Deux-Sèvres, réunis au nombre de 3000, dans la salle du manège de Niort, acclament la politique de réformes si longuement soutenue par MM. Meunier et Doumer et revendiquent en particulier avec eux l'impôt progressif sur le revenu et la prépondérance nécessaire du suffrage universel. »

LES INONDATIONS

LE RHONE

Lyon, 1er novembre. — Les nouvelles reçues de leurs correspondants régionaux par les journaux de Lyon sont de plus en plus alarmantes.

Partout des inondations et des crues inquiétantes du Rhône, de l'Ain, de l'Isère, de la Saône, de la Loire.

On signale de nombreux désastres causés par les eaux : ponts emportés, voies coupées, moissons écroulées, bestiaux noyés, récoltes perdues.

Jusqu'ici on n'a fort heureusement aucun accident de personne à déplorer.

Lyon, 1er novembre soir. — Le Rhône après une baisse de 20 centimètres, recommence à monter. A Beaucoup de procédé au déménagement de quelques maisons menacées par le niveau.

La Saône est toujours énorme, plusieurs quartiers de la ville sont inondés.

L'AIN

Bourg, 1er novembre. — On signale de nombreux dégâts causés par les eaux. A Montluel-des-Pots, un éboulement s'est produit sur la ligne P.-L.-M. Près de Montrevel, la Réssane a emporté un pont.

A Vonnas la Veyle a détruit le pont du Chatelet.

A Bourg plusieurs maisons ont été cernées par les eaux. Près de l'usine à gaz un habitant a dû se réfugier sur le toit de sa maison avec toute sa famille.

LA SEINE

Paris, 1er novembre. — La crue de la Seine a provoqué des dégâts considérables en aval de Paris.

La situation est devenue très critique à Suresnes où l'un des barrages-ouest a été enlevé par la force du courant. L'ingénieur de service a immédiatement télégraphié à la direction des ponts et chaussées pour obtenir un supplément de personnel.

Plusieurs scaphandriers ont examiné l'état des fondations des digues et des barrages.

Dans Paris, entre le pont de la Concorde et le pont de l'Alma, à l'endroit où a eu lieu l'inauguration du pont Alexandre III, les travaux de fondation qui étaient actuellement en cours sont complètement submergés.

Des ingénieurs des ponts et chaussées procédent en ce moment à l'inspection des travaux de remblais en maçonnerie qui ont été construits pour le futur pavillon des travailleurs. On a remarqué, en effet, quelques infiltrations produisant « siphon » près du boulevard de la Tour-Maubourg.

Au Trocadéro, les quais sont totalement inondés et plus de 12,000 sacs de plâtre, qui *avaient été déposés il y a quelques jours* pour les travaux de la grue du Champ de Mars, ont été emportés par les eaux.

L'île des Cygnes est presque totalement submergée. La statue de la Liberté paraît émergée de la nappe liquide.

A Auteuil, tous les établissements riverains, concerts, bals musette, sont fermés. En face de ces établissements *du côté du Point-de-Jour* sont les ateliers de réparations des bateaux-mouches. Ces ateliers sont totalement inondés.

Après le viaduc d'Auteuil, l'aspect est encore plus désolant, les rives étant moins élevées, l'inondation s'étend dans une plus grande largeur.

Tandis qu'au Bas-Meudon, à Saint-Cloud, à Suresnes, à l'île Rothschild, les eaux ont tout *de même* atteint le niveau du barrage-vanne électrique, l'inondation n'a produit aucun dégât. Il n'en est pas de même à Clichy et Levallois-Perret où il est impossible d'approvisionner de charbon l'usine à gaz.

LA MARNE

La Marne avait monté hier avec rapidité ; ce matin elle commençait à baisser ; mais, vers dix heures, le mouvement de décroissance s'est arrêté. Cette baisse, d'ailleurs inférieure à vingt centimètres, ne s'est pas fait sentir au confluent avec la Seine, qui continue à monter mais très lentement.

Neuilly-sur-Marne. — Les berges sont inondées et les chemins du bord de l'eau, sur les deux rives, sont affouillés. Comme partout, les caves des maisons riveraines sont noyées d'eau. Les jardins situés dans le bas du quartier de Plaisance sont inondés.

Bry-sur-Marne. — Sur la rive gauche, plusieurs maisons baignent dans plus de 30 à 40 centimètres d'eau. Le chemin de halage sur la rive droite est entièrement couvert par la Marne en amont du pont, et en partie seulement en aval.

Joinville-le-Pont. — L'île est en grande partie submergée ; la plupart des villas qui y sont construites sont envahies par l'eau. La pointe de l'île, en aval du pont, le rez-de-chaussée du restaurant de l'Ermitage disparaissent sous 1 m. 50 d'eau.

Entre Bry et Joinville, le chemin du bord de l'eau est complètement submergé.

Les infiltrations ont produit en amont du pont un lac de 150 mètres de diamètre environ, qui s'étend jusqu'à l'avenue du Val-de-Beauté.

La baisse momentanée s'est encore fait sentir à Joinville ; mais plus bas, elle n'est pas constatée.

Créteil, Saint-Maur. — En amont du pont de Créteil, la Marne a trouvé des terrains bas qui lui ont permis de s'étendre ; elle atteint la *rive de 250 mètres de large au lieu des 70 ou 80* mètres habituels.

Le bras du Chapître a également débordé et a inondé la fabrique de cirine.

Le quai de halage, les îles, sont entièrement recouverts.

LA LOIRE

Gien, 1er novembre. — Par suite des pluies torrentielles, la Bra et la Rousson ont débordé et couvert la rive gauche de la Loire, en amont de Poilly. Dans la nuit d'avant-hier, la Bra, qui vient d'Autry, est remontée de plus de deux mètres. La calée gauche du pont du chemin de fer d'Argent à Gien, minée par les eaux, s'est effondrée, entraînant le pont lui-même ; seuls, les rails restaient suspendus.

Le premier train de Gien à Argent a pu passer en modérant sa vitesse ; une demi-heure après, le pont s'est écroulé.

Les voyageurs du train Argent à Gien ont été transbordés et conduits à la gare de Gien par une locomotive de secours.

La route de Gien à Poilly était également couverte par les eaux sur un parcours d'un kilomètre environ. Les eaux ont commencé à décroître vers 9 heures.

LA SAONE

Macon, 1er novembre. — La Saône monte d'heure en heure ; le quai de Moirans et une grande partie de la promenade du quai sont inondés. Les rues de la République et Carnot sont impraticables.

Des services d'ordre sont organisés dans tous les quartiers pour traverser en bateau les habitants. Les bureaux de l'électrit et de la police, qui sont situés au rez-de-chaussée de l'Hôtel-de-Ville, ont dû être transférés dans d'autres locaux.

L'ARDÈCHE

Nîmes, 1er novembre. — L'Ardèche a repris son mouvement ascensionnel.

Le maire interdit la circulation sur la route qui part à la gare de Lacrozière à laquelle on ne peut plus se rendre qu'en bateau.

A Bagnoreuse, où la cote est à 6 m. 15, la plaine n'est qu'un immense lac d'où émergent les cimes des arbres.

Cet après-midi, une dépêche de Bagnoles annonce que le Rhône est à plus de 6 m. 50 et *très menaçant*.

L'YONNE

Sens, 1er novembre. — L'Yonne débordée sur le quai du Petit-Rameau et baigne les eaux de